



INSTITUT ^{IF}
POLAIRE
FRANÇAIS
PAUL-ÉMILE VICTOR

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.) Phase candidatures

**Pouvoir Adjudicateur :
INSTITUT POLAIRE FRANÇAIS Paul Emile Victor
(IPEV)**

Objet de la consultation :
Fourniture de traineaux martyrs pour l'Antarctique
Consultation n° IPEV_2025_002

Liste des abréviations

AAPC	Avis d'Appel Public à la Concurrence
BOAMP	Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics
BPU	Bordereau des Prix Unitaires
CCAG FCS	Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et services
CCAG PI	Cahier des Clauses Administratives Générales de Prestations Intellectuelles
CCAG TX	Cahier des Clauses Administratives Générales de Travaux
CCAG MI	Cahier des Clauses Administratives Générales de Marchés industriels
CCAG MOe	Cahier des Clauses Administratives Générales de Marchés de maîtrise d'œuvre
CCAG TIC	Cahier des Clauses Administratives Générales de Techniques de l'Information et de la Communication
CCAP	Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCP	Cahier des clauses particulières
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
STB	Spécification Technique du Besoin (pour les marchés MI)
CPV	Common Procurement Vocabulary : vocabulaire commun pour les marchés publics
DE	Détail Estimatif
DPF	Décomposition des Prix forfaitaires
EPF	État des Prix Forfaitaires
JOUE	Journal Officiel de l'Union Européenne
PLACE	PLate-forme des AChats de l'État
STB	Spécifications techniques du besoin

SOMMAIRE

ARTICLE 1. DESCRIPTION DE LA CONSULTATION	4
1.1. OBJET DE LA CONSULTATION	4
1.2. OBJET DU PRESENT REGLEMENT DE LA CONSULTATION	4
ARTICLE 2. CONDITION DE LA CONSULTATION	4
2.1. PROCEDURE RETENUE	4
2.2. CATEGORIE DE MARCHE	4
2.3. ALLOTISSEMENT	4
2.4. CODE CPV	4
2.5. FORME DU MARCHE	4
2.6. DELAI/DUREE D'EXECUTION DU MARCHE	4
2.7. CONDITIONS CONTRACTUELLES	4
2.8. CCAG APPLICABLE	4
2.9. VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	4
2.10. UNITE MONETAIRE	4
2.11. LANGUE	4
2.12. GROUPEMENT (COTRAITANCE)	5
2.13. SOUS-TRAITANCE	5
2.14. TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	5
ARTICLE 3. CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	6
3.1. DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE	6
ARTICLE 4. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES	7
4.1. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES – PONDERATION	7
ARTICLE 5. INSTANCES ET VOIES DE RECOURS	7

ARTICLE 1. DESCRIPTION DE LA CONSULTATION

1.1. Objet de la consultation

L'objet de cette consultation est la conclusion d'un marché relatif à la fourniture et la livraison de traineaux martyrs pour les stations scientifiques polaires Dumont D'Urville et Concordia en Antarctique.

1.2. Objet du présent règlement de la consultation

Le présent document définit :

- ✓ les modalités de la consultation et la forme contractuelle prévue ;
- ✓ les documents et renseignements à fournir pour l'évaluation des candidatures ;
- ✓ les critères qui seront utilisés pour l'évaluation des offres.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 2. CONDITION DE LA CONSULTATION

2.1. Procédure retenue

La procédure retenue pour la présente consultation est la procédure avec négociation, consacrée par les articles R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

2.2. Catégorie de marché

Le présent marché est un marché de Fournitures.

2.3. Allotissement

Sans objet

2.4. Code CPV

Le numéro de nomenclature CPV est : 34910000-9 – autres véhicules non-automoteurs.

2.5. Forme du marché

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande.

2.6. Délai/durée d'exécution du marché

La durée de validité du marché, pendant laquelle peuvent être notifiés des bons de commande, est d'un an à compter de la date de notification du marché.

Le marché est ensuite reconduit annuellement par tacite reconduction, sans que la durée totale du marché puisse excéder quatre (4) ans.

2.7. Conditions contractuelles

Les conditions contractuelles applicables au marché, les clauses juridiques et les fournitures du marché sont définies dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) cité au paragraphe 1.3 du présent Règlement de la Consultation.

2.8. CCAG Applicable

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable pour l'exécution du marché est :

- Le CCAG des marchés publics de Marchés Industriels (CCAG MI) approuvé par arrêté du 30 mars 2021.

2.9. Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

2.9.1. Variantes

En application de l'article R.2151-8 du code de la commande publique les variantes sont interdites.

2.9.2. Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet.

2.10. Unité monétaire

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

2.11. Langue

En application des articles R2143-16 et R2151-12 du Code de la commande publique, les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française, ou accompagnées d'une traduction en français.

2.12. Groupement (Cotraitance)

Si le candidat se présente sous la forme d'un groupement, celui-ci pourra être solidaire ou conjoint avec solidarité du mandataire. Les pièces et documents exigés à l'article 3.1 ci-après sont produits par chacun des membres du groupement.

Conformément aux articles R 2142-21 et R2151-7 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter pour un même marché plusieurs offres à la fois comme candidat individuel et comme membre d'un groupement, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur le portail « entreprises » du profil d'acheteur de l'Etat (Plateforme des achats de l'Etat : PLACE) utilisé par les ministères et les établissements publics d'Etat.

Ce service entend faciliter les contacts des entreprises entre elles qui souhaitent répondre à des marchés publics de manière groupée sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

Des fiches explicatives et le mode d'emploi de ce service sont disponibles aux adresses suivantes :

https://www.marches-publics.gouv.fr/docs/outils-esr-2017/place/Bourse_cotraitance_mode_emploi6.pdf

<https://www.economie.gouv.fr/dae/bourse-a-cotraitance-service-pour-aider-entreprises>

2.13. Sous-traitance

Si le candidat a l'intention de sous-traiter une partie des prestations, il devra clairement l'indiquer en complétant le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) disponible à l'adresse suivante :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimedes/DC4-2019.doc

Le sous-traitant devra fournir la déclaration prévue aux articles R. 2193-1 à R. 2193-8 du Code de la commande publique (ou en signant le DC4, rubrique k).

De plus, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats, le candidat produit un engagement écrit du ou des sous-traitants pour justifier qu'il dispose des capacités de ce(s) sous-traitant(s) pour l'exécution du marché.

La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.

2.14. Traitement de données à caractère personnel

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution du présent marché sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

2.14.1. Base juridique du traitement :

Paragraphe c) et e) de l'article 6.1 du RGPD.

2.14.2. Finalité du ou des traitements

Suivi de la présente procédure de passation, attribution du marché public et obligations légales en matière de durée d'utilité administrative (DUA) applicable aux marchés publics.

2.14.3. Destinataires ou catégorie de destinataires

Les données à caractère personnel concernées sont destinées exclusivement aux agents de l'Acheteur en charge de la passation puis de l'exécution du présent marché.

2.14.4. Durée de conservation

Ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du marché ainsi que durant la DUA applicable au marché.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles peuvent également s'opposer au traitement de ces données. L'exercice des droits d'information et d'accès aux données à caractère personnel peut être effectué auprès du délégué à la protection des données.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

2.14.5. Coordonnées du délégué à la protection des données

dpo@ipev.fr

ARTICLE 3. CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'ensemble des documents devra être impérativement rédigé en langue française. Si certains documents ne pouvaient être transmis en langue française, il est demandé qu'ils soient accompagnés d'une traduction en français.

3.1. Documents et renseignements relatifs à la candidature

3.1.1. Dossier de candidature

Les candidats doivent fournir un dossier de candidature comprenant les pièces justificatives suivantes :

1. La Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 ou équivalent) ;
2. La Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2 ou équivalent) comportant :
 - ❖ Capacité économique et financière :
 - Le chiffre d'affaires global (HT) au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - Le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché, au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - ❖ Référence professionnelle et capacité technique du candidat :
 - Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - Une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années en rapport avec l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
 - Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature ;

A ces deux formulaires (DC 1 et DC 2), le candidat peut substituer le e-DUME (Document Unique de Marché Européen au format électronique).

Le e-Dume est un formulaire standard de l'Union Européenne pré-rempli sur la base du numéro SIRET du candidat. Il permet :

- de bénéficier d'une reprise des données légales du candidat (raison sociale, numéro de TVA intracommunautaire, adresse, mandataires sociaux), ainsi que des données concernant la taille du candidat et son chiffre d'affaires global ;
- d'attester du respect de ses obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS) ;
- d'attester de sa souscription aux assurances appropriées et de l'inscription aux registres du commerce de l'Etat dans lequel il est établi ;
- de récupérer automatiquement les attestations à fournir par le candidat lors de la signature du marché s'il en est désigné attributaire ;
- sa réutilisation sur des procédures de consultation ultérieures.

Le candidat peut notamment créer son e-Dume via le portail web disponible sur Chorus Pro <http://dume.chorus-pro.gouv.fr/> ou encore sur le site de l'Union européenne à l'adresse <https://ec.europa.eu/tools/espdl/filter?lang=fr>

3. Si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente, la copie des jugements ;

4. Si certaines prestations sont sous-traitées, le candidat doit présenter son sous-traitant (formulaire DC4 ou équivalent) ;
5. Le candidat fournit également un dossier de présentation comprenant (conformément à l'Arrêté du 22 mars 2019 susmentionné) :
 - Un justificatif d'enregistrement auprès des Douanes (N° EORI + justificatif d'enregistrement)

Pourront être écartés les candidats dont la candidature a été jugée irrecevable ou incomplète au sens de l'article 2144-7 du Code de la commande publique ou dont les capacités techniques, professionnelles et financières ont été jugées insuffisantes.

3.1.2. Documents justificatifs et autres moyens de preuve

Conformément aux articles R2143-13 et 14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'institut polaire peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans sa candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

ARTICLE 4. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

4.1. Critères de sélection des offres – Pondération

Les offres qui n'auront pas été éliminées au sens de l'article précédent seront évaluées en fonction des critères énoncés ci-dessous.

Critères	Pondération
Coût global	60 %
Qualité Technique (QT)	40 %

ARTICLE 5. INSTANCES ET VOIES DE RECOURS

Les entreprises peuvent obtenir des informations concernant l'introduction des recours auprès du Tribunal administratif de Rennes.

Tribunal administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3, Contour de la Motte
CS44416
35044 Rennes Cedex
Téléphone : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr